

Procès-verbal de nomination du Directeur Général

KING NAAN

Société par Action Simplifiée au capital de 500 euros

Siège social : 44 venue du 8 mai 1945

38130 ECHIROLLES

983 055 005 R.C.S. Grenoble

Décisions du Président

Le 18 juin 2024, Mr AROCAS Iliès, président de la SAS KING NAAN a pris les décisions suivantes, relatives à la nomination et aux pouvoirs d'un directeur général.

Décisions :

1) Mr ABDOULWAHAB Hafez est nommé directeur général de la société KING NAAN, immatriculée au RCS de Grenoble pour une durée illimitée.

Intervenant aux présentes, Mr ABDOULWAHAB Hafez déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

2) Pour l'exercice de ses fonctions de directeur général, Mr ABDOULWAHAB Hafez est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts.

3) Mr ABDOULWAHAB Hafez, est autorisé, en tant que directeur général, à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

5) La rémunération annuelle brute de Mr ABDOULWAHAB Hafez sera fixée, au titre de ses fonctions de directeur général, lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires.

Par ailleurs, Mr ABDOULWAHAB Hafez aura droit au remboursement de ses frais dûment justifiés.

6) Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Fait à Grenoble, le 18 juin 2024

en 4 exemplaires dont un original a été remis à Mr ABDOULWAHAB Hafez.

Signature du Président



Mr ABDOULWAHAB Hafez, précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général »

Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général

